

Département
du Bas-Rhin

COMMUNE DE WINTZENHEIM-KOCHERSBERG

Arrondissement de
Strasbourg-Campagne

**EXTRAIT du PROCES-VERBAL des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers élus : **11**

Date de la convocation : 25 mai 2011

Conseillers
en fonction : **10**

Secrétaire de séance : Christian HUBER

Conseillers présents : **9**

SEANCE du 3 juin 2011

Etaient présents :

Le maire : Alain NORTH.

Les adjoints : Pascal STUTZMANN, Marcel NORTH.

Les conseillers : Philippe KLEIN, Richard RUSCH, Christian HUBER, Daniel SCHOETZ, Patrick GRESSER, Jean-Paul GLASSER.

Absents excusés : Nathalie GEIGER

Procuration : Nathalie GEIGER pour Pascal STUTZMANN

La séance est ouverte sous la présidence du Maire, Alain NORTH qui annonce des changements dans l'ordre du jour : 1° délibération modificative pour l'emprunt pour le projet de l'AFUA, 2° achats de terrains, 3° point budgétaire et délibération modificative n° 1, 4° contrat d'assurance statutaire des risques du personnel (point qui a fait l'objet d'un oubli lors de la rédaction de l'ordre du jour), 5° modification simplifiée du PLU, et 6° un point qui doit être rajouté les autres points restant à l'ordre du jour.

Délibération n° 2011/24

Objet : Délibération modificative pour l'emprunt pour le projet de l'AFUA

Vu la délibération n° 2011/15 du 25/03/2011 relative à un emprunt que doit contracter la commune pour la réalisation du projet d'AFUA ;

Considérant qu'il y a une erreur matérielle dans le nom et l'adresse de l'organisme auprès duquel l'emprunt doit être contracté, il y a lieu de faire une modification ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à deux voix contre (Messieurs Christian HUBER et Philippe KLEIN) et huit voix pour :

MODIFIE la délibération n° 2011/15 du 25/03/2011 comme suit :

« DECIDE de contracter un prêt auprès du **Crédit Mutuel Kronthal, dont le siège est au 75, rue du Général De Gaulle à Marlenheim (Bas-Rhin)**, à la hauteur de 250 000 €, à un taux fixe de 4,10 %, sur une durée de quinze années comportant une période de franchise en capital de trois ans durant laquelle seuls les intérêts seront payables trimestriellement ».

Fait et délibéré à Wintzenheim, le 3 juin 2011.

Suivent les signatures sur la feuille d'émargement.

Pour extrait conforme, le 6 juin 2011.

Le Maire
Alain NORTH

Département
du Bas-Rhin

COMMUNE DE WINTZENHEIM-KOCHERSBERG

Arrondissement de
Strasbourg-Campagne

EXTRAIT du PROCES-VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers élus : **11**

Date de la convocation : 25 mai 2011

Conseillers
en fonction : **10**

Secrétaire de séance : Christian HUBER

Conseillers présents : **9**

SEANCE du 3 juin 2011

Etaient présents :

Le maire : Alain NORTH.

Les adjoints : Pascal STUTZMANN, Marcel NORTH.

Les conseillers : Philippe KLEIN, Richard RUSCH, Christian HUBER, Daniel SCHOETZ, Patrick GRESSER, Jean-Paul GLASSER.

Absents excusés : Nathalie GEIGER

Procuration : Nathalie GEIGER pour Pascal STUTZMANN

Délibération n° 2011/25

Objet : Achat de terrains

Vu la Plan Local d'Urbanisme arrêté le 3 avril 2010 ;

Vu la délibération du 9 août 2010 relative à l'authentification et la signature des actes administratifs relatifs à des droits réels ;

Considérant qu'il existe une zone IIAUL sur la commune ainsi que des emplacements réservés ; qu'il est donné l'opportunité à la commune d'acheter certaines des parcelles comprises dans cette zone et à proximité des emplacements réservés

Le conseil municipal, entendu les explications du maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents :

DECIDE d'acquérir en la forme prévue par la délibération du 9 août 2010 susmentionnée les parcelles suivantes :

- Les parcelles aux numéros provisoires 4/231 (1,26 ares) et 2/232(3,15 ares) section 7 (plan en annexe), comprise en partie dans la zone IIAUL et dans l'emplacement réservé du PLU « voie ou passage public à créer » n° A10 ; parcelles appartenant à Monsieur ORTH Paul, domicilié au 28, rue de l'Eglise à Wintzenheim-Kochersberg (Bas-Rhin) ;
- La parcelle 35 (1,47 ares) section 11 qui se trouve dans la continuité de l'emplacement réservé du PLU « voie ou passage public à créer » n° A5 ; parcelles appartenant à Monsieur ORTH Paul, domicilié au 28, rue de l'Eglise à Wintzenheim-Kochersberg (Bas-Rhin) ;

DECIDE d'acheter ces parcelles pour un montant de :

- Pour les parcelles 4/231 et 2/232 section 7 : 800 € l'are, à savoir respectivement : 1008 € et 2520 € ;
- Pour la parcelle 35 section 11 : 100 € l'are et un montant de 100 € pour la perte d'arbres fruitiers, à savoir 147 € + 100 € = 247 €.

AUTORISE le maire et le premier adjoint à signer les actes administratifs tel que c'est prévu par la délibération du 9 août 2010 susmentionnée.

Fait et délibéré à Wintzenheim, le 3 juin 2011.

Suivent les signatures sur la feuille d'émargement.

Pour extrait conforme, le 6 juin 2011.

Le Maire
Alain NORTH

Département
du Bas-Rhin

COMMUNE DE WINTZENHEIM-KOCHERSBERG

Arrondissement de
Strasbourg-Campagne

**EXTRAIT du PROCES-VERBAL des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers élus : **11**

Date de la convocation : 25 mai 2011

Conseillers
en fonction : **10**

Secrétaire de séance : Christian HUBER

Conseillers présents : **9**

SEANCE du 3 juin 2011

Etaient présents :

Le maire : Alain NORTH.

Les adjoints : Pascal STUTZMANN, Marcel NORTH.

Les conseillers : Philippe KLEIN, Richard RUSCH, Christian HUBER, Daniel SCHOETZ, Patrick GRESSER, Jean-Paul GLASSER.

Absents excusés : Nathalie GEIGER

Procuration : Nathalie GEIGER pour Pascal STUTZMANN

Délibération n° 2011/26

Objet : Délibération modificative du budget n° 1

Vu la délibération n° 2011/20 du 15/04/2011 adoptant le budget primitif ;

Considérant qu'il a été voté un budget de 500 € au compte 6811 « dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles » et de 490 € au compte 280414 « subventions d'équipements aux organismes publics – communes » ;

Considérant que ces deux montants doivent être identiques ;

Considérant que c'est le compte 2804141 « subventions d'équipements aux organismes publics – communes membres du GFP » qui aurait dû être pourvu, étant donné que c'est dans le cadre du regroupement périscolaire intercommunal que ce montant doit être amorti ;

Considérant qu'il y a lieu de modifier également les dépenses de la section d'investissement afin d'avoir un budget équilibré ; il y a lieu de prendre une délibération modificative ;

Il est proposé la modification suivante :

Actuellement :

C/280414 = 490 €

C/2138-22 = 31470 €

Total section investissement = 567 230 €

Proposition

C/280414 = 500 €

C/2138-22 = 31480 €

Total section investissement = 567 240 €

Le conseil municipal, entendu les explications du Maire et après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents ;

DECIDE de modifier le budget comme cela a été proposé ; la section d'investissement est donc pourvue d'un budget équilibré d'un montant de 567 240 €.

Fait et délibéré à Wintzenheim, le 3 juin 2011.

Suivent les signatures sur la feuille d'émargement.

Pour extrait conforme, le 6 juin 2011.

Le Maire
Alain NORTH

Département
du Bas-Rhin

COMMUNE DE WINTZENHEIM-KOCHERSBERG

Arrondissement de
Strasbourg-Campagne

EXTRAIT du PROCES-VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers élus : **11**

Date de la convocation : 25 mai 2011

Conseillers
en fonction : **10**

Secrétaire de séance : Christian HUBER

Conseillers présents : **9**

SEANCE du 3 juin 2011

Etaient présents :

Le maire : Alain NORTH.

Les adjoints : Pascal STUTZMANN, Marcel NORTH.

Les conseillers : Philippe KLEIN, Richard RUSCH, Christian HUBER, Daniel SCHOETZ, Patrick GRESSER, Jean-Paul GLASSER.

Absents excusés : Nathalie GEIGER

Procuration : Nathalie GEIGER pour Pascal STUTZMANN

Délibération n° 2011/27

Objet : contrat d'assurance des risques statutaires du personnel

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 26 4^{ème} alinéa ;

Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application du deuxième alinéa de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Considérant qu'il peut être nécessaire pour la commune de souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant la protection sociale de ses agents (maladie, maternité, accident du travail, décès ;

Considérant que le centre de gestion peut souscrire un tel contrat pour son compte, en mutualisant les risques pour l'ensemble des collectivités et établissements publics adhérent, et ce dans le cadre de ses missions fixés par l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 ci-nommée ;

Le conseil municipal, entendu les explications du maire et après en avoir délibéré à l'unanimité des présents ;

DECIDE de charger le centre de gestion de consulter le marché de l'assurance statutaire, pour son compte, dans le but de trouver une entreprise d'assurance agréée en vue de permettre l'établissement d'un contrat groupe d'assurance des risques financiers découlant de la protection sociale statutaire des agents de la collectivité.

Cette convention devra couvrir tout ou partie des risques accident du travail, maladie grave, maternité, maladie ordinaire pour les agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L. Les assureurs devront pouvoir proposer à la commune une ou plusieurs formules de couverture de ces risques.

Cette convention devra également les caractéristiques suivantes

- durée de contrat de 4 ans, à effet au 1^{er} janvier 2012 ;
- régime du contrat : capitalisation.

CONVIENT que le conseil municipal, au vue des résultats de la consultation qui seront communiqués aux collectivités par le centre de gestion, décidera par délibération des modalités d'adhésion au contrat collectif d'assurance statutaire proposé par le centre de gestion.

Fait et délibéré à Wintzenheim, le 3 juin 2011.

Suivent les signatures sur la feuille d'émargement.

Pour extrait conforme, le 6 juin 2011.

Le Maire
Alain NORTH

Département
du Bas-Rhin

COMMUNE DE WINTZENHEIM-KOCHERSBERG

Arrondissement de
Strasbourg-Campagne

**EXTRAIT du PROCES-VERBAL des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers élus : **11**

Date de la convocation : 25 mai 2011

Conseillers
en fonction : **10**

Secrétaire de séance : Christian HUBER

Conseillers présents : **9**

SEANCE du 3 juin 2011

Etaient présents :

Le maire : Alain NORTH.

Les adjoints : Pascal STUTZMANN, Marcel NORTH.

Les conseillers : Philippe KLEIN, Richard RUSCH, Christian HUBER, Daniel SCHOETZ, Patrick GRESSER, Jean-Paul GLASSER.

Absents excusés : Nathalie GEIGER

Procuration : Nathalie GEIGER pour Pascal STUTZMANN

Délibération n° 2011/28

Objet : Modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé par une délibération du 3 avril 2009 ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment son article R* 123-20-1 e) ;

Vu la délibération du conseil municipal n° 2011/07 du 28/01/2011 modifiée par la délibération du n° 2011/23 du 15/04/2011 ;

Considérant que, dans le cœur historique du village, il y a seulement des maisons qui ont des toits à deux pentes ; que le projet d'aménagement de développement durable du Plan Local d'Urbanisme a pour orientation le maintien de la morphologie urbaine traditionnelle du vieux village ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents :

MODIFIE la délibération n° 2011/23 du 15/04/2011 comme suit : « DECIDE de rajouter aux modifications décidées par la délibération n° 2011/07 ci-dessus nommée, la permission de poser des toits végétalisés dans les zones UB, IAU et A. Dans la zone UA, cette possibilité est ouverte seulement aux bâtiments annexes des constructions de premier rang visibles du domaine public et aux constructions de second rang non visibles du domaine public et à leurs annexes ».

Fait et délibéré à Wintzenheim, le 3 juin 2011.

Suivent les signatures sur la feuille d'émargement.

Pour extrait conforme, le 6 juin 2011.

Le Maire
Alain NORTH

Département
du Bas-Rhin

COMMUNE DE WINTZENHEIM-KOCHERSBERG

Arrondissement de
Strasbourg-Campagne

**EXTRAIT du PROCES-VERBAL des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers élus : **11**

Date de la convocation : 25 mai 2011

Conseillers
en fonction : **10**

Secrétaire de séance : Christian HUBER

Conseillers présents : **9**

SEANCE du 3 juin 2011

Etaient présents :

Le maire : Alain NORTH.

Les adjoints : Pascal STUTZMANN, Marcel NORTH.

Les conseillers : Philippe KLEIN, Richard RUSCH, Christian HUBER, Daniel SCHOETZ, Patrick GRESSER, Jean-Paul GLASSER.

Absents excusés : Nathalie GEIGER

Procuration : Nathalie GEIGER pour Pascal STUTZMANN

Délibération n° 2011/29

Objet : création de commissions de travail

Vu la code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-22 ;

Vu la délibération n° 2011/05 du 28/01/2011 sollicitant Monsieur le Préfet pour la création d'une Association Foncière Urbaine Autorisée ;

Vu le budget primitif de l'exercice 2011 et le budget alloué pour réaménager la Place de la Fontaine du village ;

Considérant qu'à plusieurs reprises, des commissions de travail ont été demandées ;

Le Maire expose les différents avancements dans le projet d'Association Foncière Urbaine Autorisée et celui d'aménagement de la Place de la Fontaine. Il propose la création d'une commission de travail pour chacun des deux projets ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents :

DECIDE de créer une commission de travail pour le projet d'Association Foncière Urbaine Autorisée avec les personnes suivantes : Alain NORTH, président de droit, Pascal STUTZMANN et Philippe KLEIN ;

DECIDE de créer une commission de travail pour le projet d'aménagement de la place de la Fontaine avec les personnes suivantes : Alain NORTH, président de droit, Pascal STUTZMANN, Nathalie GEIGER, Marcel NORTH, et Richard RUSCH.

Fait et délibéré à Wintzenheim, le 3 juin 2011.

Suivent les signatures sur la feuille d'émargement.

Pour extrait conforme, le 6 juin 2011.

Le Maire
Alain NORTH

Département
du Bas-Rhin

COMMUNE DE WINTZENHEIM-KOCHERSBERG

Arrondissement de
Strasbourg-Campagne

**EXTRAIT du PROCES-VERBAL des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers élus : **11**

Date de la convocation : 25 mai 2011

Conseillers
en fonction : **10**

Secrétaire de séance : Christian HUBER

Conseillers présents : **9**

SEANCE du 3 juin 2011

Etaient présents :

Le maire : Alain NORTH.

Les adjoints : Pascal STUTZMANN, Marcel NORTH.

Les conseillers : Philippe KLEIN, Richard RUSCH, Christian HUBER, Daniel SCHOETZ, Patrick GRESSER, Jean-Paul GLASSER.

Absents excusés : Nathalie GEIGER

Procuration : Nathalie GEIGER pour Pascal STUTZMANN

Délibération n° 2011/30

Objet : Indemnité de sinistre Commune de Wintzenheim-Kochersberg / Conseil Général

Vu le constat à l'amiable du sinistre provoqué aux coussins berlinois à l'entrée du village par les chasse-neiges appartenant au Conseil-Général du Bas-Rhin le 8 novembre et 17 décembre 2010 ;

Considérant que l'assureur du Conseil Général a reconnu la responsabilité de celui-ci et a indemnisé la commune par l'envoi d'un chèque pour rembourser les frais engagés par la commune pour réparer les coussins berlinois ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents ;

ACCEPTE l'indemnité ;

AUTORISE le Maire à encaisser le chèque d'un montant de 866,14 € au compte 7788.

Fait et délibéré à Wintzenheim, le 3 juin 2011.

Suivent les signatures sur la feuille d'émargement.

Pour extrait conforme, le 6 juin 2011.

Le Maire
Alain NORTH

Département
du Bas-Rhin

COMMUNE DE WINTZENHEIM-KOCHERSBERG

Arrondissement de
Strasbourg-Campagne

EXTRAIT du PROCES-VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers élus : **11**

Date de la convocation : 25 mai 2011

Conseillers
en fonction : **10**

Secrétaire de séance : Christian HUBER

Conseillers présents : **9**

SEANCE du 3 juin 2011

Etaient présents :

Le maire : Alain NORTH.

Les adjoints : Pascal STUTZMANN, Marcel NORTH.

Les conseillers : Philippe KLEIN, Richard RUSCH, Christian HUBER, Daniel SCHOETZ, Patrick GRESSER, Jean-Paul GLASSER.

Absents excusés : Nathalie GEIGER

Procuration : Nathalie GEIGER pour Pascal STUTZMANN

Informations et discussions

1° Le Maire informe les conseillers municipaux des projets d'acquisition de terrains que pourrait envisager la commune :

- achat de la parcelle n° 231 section 18, appartenant à Monsieur NORTH Freddy domicilié au 105, rue des Prés à Wintzenheim-Kochersberg (Bas-Rhin), et à Monsieur NORTH Georges et son épouse Madame RICHERT Suzanne, domiciliés au 3a, avenue du Général de Gaulle à Eckbolsheim (Bas-Rhin) ;
- échange de la parcelle 108 section 1 (sentier) appartenant à la commune de Wintzenheim-Kochersberg contre la parcelle 71 section 17 appartenant à Monsieur NORTH Freddy domicilié au 105, rue des Prés à Wintzenheim-Kochersberg (Bas-Rhin), et à Monsieur NORTH Georges et son épouse Madame RICHERT Suzanne, domiciliés au 3a, avenue du Général de Gaulle à Eckbolsheim (Bas-Rhin).

Le conseil municipal donne son accord au Maire pour que des négociations avec les propriétaires concernés commencent.

2° Le maire informe les conseillers municipaux que le décret n° 2010-676 du 21 juin 2010 instituant une prise en charge partielle du prix des titres d'abonnement correspondant aux déplacements effectués par les agents publics entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail prévoit que les employeurs publics doivent participer aux frais de transport de leurs agents. En effet, ils doivent prendre en charge 50% des abonnements de transports publics qu'utilisent leurs agents, travaillant à 50% et plus par rapport à la durée réglementaire de travail, pour se rendre sur leur lieu de travail.

3° Le Maire informe que la loi n° 2010-1657 du 29 décembre 2011 a apporté des modifications : la Taxe locale d'équipement va être remplacée par la taxe d'aménagement. Le Maire présente le nouveau dispositif et s'ensuit une discussion.

4° La loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 relative à la réforme des collectivités territoriales prévoit que le représentant de l'Etat dans le département élabore un schéma départemental de coopération intercommunale. Le préfet du Bas-Rhin a fait parvenir le projet de schéma aux communes afin qu'elle rende un avis. Une présentation est faite des conséquences qu'aurait ce schéma pour la commune. Un avis sera pris par la suite, tout en respectant le délai de trois mois imparti aux communes.